

NOTICE**Locatim Plus, solution injectable pour bovins (veaux nouveau-nés)****1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

Dopharma Research B.V.
Zalmweg 24
4941 VX Raamsdonksveer
Pays-Bas

Fabricant responsable de la libération des lots :

Dopharma B.V.
Zalmweg 24
4941 VX Raamsdonksveer
Pays-Bas

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Locatim Plus, solution injectable

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Locatim Plus contient par 100 ml :

Immunoglobulines totales :

IgG (IgG1, IgG2), IgM, IgA dont gammaglobulines d'enrichissement aspécifiques et gammaglobulines anticoli 10 g

Teneur moyenne des sérotypes

O78	O115	O15	1/5.000
O86	O117		1/3.000

Excipients : Phénol 0,4%, Eau pour injections

4. INDICATION(S)

Immunisation passive des veaux nouveau-nés contre les colibacilloses septicémiques.

5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Très rarement, une réaction anaphylactique peut survenir.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1 000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10 000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés)

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a été pas efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)**8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION**

Intervenir le plus tôt possible après la naissance du veau (dès les premières heures de sa vie lors de présomption de colibacillose particulièrement pathogène). Suivant les cas, répéter le traitement après 8 à 14 jours.

Injecter le Locatim Plus par voie intramusculaire.

1. Veaux provenant de vaches non vaccinées (ca. 6 ml par 10 kg de poids) :
 - a) cas habituels : 20-30 ml
 - b) septicémie colibacillaire particulièrement virulente ; renforcement général du degré de sécurité de l'intervention : 35-40 ml
2. Renforcement de l'immunité des veaux provenant de vaches vaccinées : 10-20 ml

Traitement :

Traitement de soutien des colibacillooses septicémiques :

administrer par kilo de poids vif : 0,5-2 ml

Les hautes doses seront administrées en plusieurs endroits par voie intramusculaire, voire injectée en deux jours consécutifs.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Aucun.

10. TEMPS D'ATTENTE

Viande et abats : Zéro jour.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver au réfrigérateur (entre 2 °C et 8 °C).

Ne pas congeler.

Protéger de la lumière.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur l'étiquette et la boîte après EXP. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Gestation et lactation :

Le produit n'est pas destiné à être utilisé pendant la gravidité et la lactation.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

Ne pas utiliser le Locatim Plus avec d'autres vaccins ou sérums dans la même seringue.

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce médicament vétérinaire immunologique lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce médicament vétérinaire immunologique avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Dans des études de surdosage, une hyperthermie transitoire légère et de courte durée, une apathie, ainsi qu'un léger gonflement local au site d'injection ont été observés. Tous les effets indésirables ont disparu spontanément dans les 24 heures suivant l'injection.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.
Demandez à votre vétérinaire pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

Mai 2022

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

BE-V112673

Flacon de verre brun de 100 ml à bouchon perforable.

A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.